

cette session, mes collègues et moi avons exhorté le gouvernement, en diverses circonstances, à annoncer ses intentions quant à l'augmentation éventuelle de la pension de vieillesse, et aux autres formes de sécurité pour les vieillards.

Nous convenons avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre que les vieillards pensionnés du Canada ont toutes les raisons de croire qu'on fera probablement quelque chose pour eux à la présente session du Parlement. Un certain nombre de députés qui siègent en face ont déjà apporté leur appui à une telle proposition. Des membres de l'opposition officielle, du parti de la C.C.F. et de notre propre groupe ont réclamé une telle mesure. En vérité je n'ai encore entendu personne qui s'y soit opposé. C'est ce qui fait que les titulaires de la pension de vieillesse comptent qu'on fera quelque chose en leur faveur.

Certes, le gouvernement sait maintenant, au point où en est la session, s'il va annoncer ou présenter, au besoin, une mesure législative à cette fin. Nous estimons, avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, que le gouvernement a maintenant l'obligation, puisqu'il a pris une décision dans un sens ou dans l'autre, d'annoncer bientôt ce qu'il entend faire à cet égard. Nous sommes nettement d'accord avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et ses collègues pour dire que la nouvelle devrait être annoncée d'ici quelques jours.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe estiment, j'en suis sûr, que le Gouvernement devrait annoncer sans tarder sa décision sur les pensions de vieillesse. L'intérêt en est si évident qu'on n'a pas besoin d'épiloguer là-dessus. On peut cependant ajouter que tout délai à annoncer cette décision dessert le Parlement mais dessert incomparablement plus...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois signaler à l'honorable député que si ses propos se rattachent au grief soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, il ne pourra pas passer à un autre sujet.

M. Fulton: Certes, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Il devra reprendre son siège et ne pourra aborder une autre question. Lorsqu'il s'est levé il y a un moment, je pensais qu'il voulait soulever une autre question.

M. Fulton: C'est ce que je veux faire, monsieur l'Orateur. Je termine justement.

M. l'Orateur: Laissons de côté les questions de forme. Si l'honorable député veut le faire, il devra terminer ses observations sur la

question soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et aborder un autre sujet.

M. Knowles: Il s'est très bien exprimé en peu de mots, monsieur l'Orateur.

M. Fulton: J'essayais d'amener le sujet peu à peu sans transition trop brusque. Mais je serais heureux de suivre votre avis à cet égard. Je reviendrai maintenant au grief en vue duquel j'avais pris la parole.

L'hon. M. Harris: Je signalerai, monsieur l'Orateur, que vous avez toujours eu l'habitude de donner à chacun des autres députés, qui souhaiterait prendre la parole à propos du grief, l'occasion de le faire.

M. Fulton: Personne n'a demandé la parole.

M. l'Orateur: Il y a un instant, j'ai demandé si le débat était terminé, sur quoi le député de Red-Deer a pris la parole. Comme il se rasseyait, et que le député de Kamloops a repris la parole, j'ai demandé, — peut-être très bas et d'une voix très douce, — si le débat était terminé. J'ignore si l'on a pu m'entendre alors, mais j'ai cru qu'on m'avait entendu. Au cas où le débat ne serait pas fini, je demanderai si d'autres députés veulent prendre la parole à l'occasion du grief formulé par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre?

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, j'avais l'impression que le député de Kamloops souhaitait ardemment participer au débat sur le prétendu grief du député de Winnipeg-Nord-Centre. J'ai encore du mal à voir comment la discussion peut être considérée comme portant sur un grief. Néanmoins je vois d'un bon œil une augmentation des versements au titre de la sécurité de la vieillesse et d'ailleurs les prestations relevant de tout autre programme de bien-être qui figure dans nos lois. A mon sens, il ne s'agit pas d'un grief. On discute simplement la question de savoir si les versements au titre de la sécurité de la vieillesse seront augmentés au cours de la présente session. Je n'ai jamais entendu dire à la Chambre qu'il y aurait une augmentation. J'ai toujours espéré qu'il y en aurait une.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si le député estime que ce n'est pas un grief, a-t-il le droit de prendre la parole sur ce point?

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, on a exigé que je me rende à votre décision et je le fais humblement. Mais je soutiens qu'en parlant de la question j'exprime l'espoir que la mesure sera avantageuse aux titulaires actuels des versements de sécurité de vieillesse et d'aide à la vieillesse. Ce n'est pas un grief. Je n'ai pas de grief à soulever.